Bourses de la Ville de Genève
–
Berthoud, Lissignol-Chevalier et Galland

Arts plastiques et arts appliqués

1. Remarques générales

La Ville de Genève octroie deux bourses artistiques d'une valeur de CHF 10'000.- chacune.
Ces bourses sont attribuées à de jeunes artistes en vue de faciliter leurs recherches artistiques, notamment par des voyages d'étude à l'étranger.

Une bourse est destinée à encourager un-e jeune créateur-trice en arts plastiques (peinture, sculpture, vidéo, photographie, installation, performance, etc.).

L'autre bourse est décernée à un-e jeune artiste dans le domaine des arts appliqués (bijouterie, céramique, stylisme, communication visuelle, architecture d'intérieur etc.).

Chaque nominé-e recevra un montant forfaitaire de CHF 2'000.- pour sa participation à l'exposition collective qui aura lieu dans les espaces *Le Commun*.

2. Conditions d'inscription

Peuvent se présenter les candidat-e-s qui remplissent les conditions suivantes :

- être âgé-e de moins de 35 ans au moment de l'inscription au concours (**le 9 février 2026**)
- être domicilié-e sur le canton de Genève au moment de l'inscription au concours
- ne plus être inscrit-e en qualité d'élève de premier cycle dans une école d'art publique ou privée

3. Procédure d'inscription

Les candidat-e-s qui souhaitent concourir pour l'obtention de l'une des deux bourses doivent fournir les documents suivants :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- la numérisation d'un document officiel attestant de la domiciliation sur le territoire genevois (par ex : facture SIG, carte de vote, 1er page de la déclaration d'impôts, etc.)
- la numérisation d'un document d'identité
- un dossier artistique (maximum 20 pages) contenant :
  - une documentation telle que reproductions de dessins, gravures, photographies, peintures, et autres documents illustrant le travail artistique;
  - les artistes vidéastes pourront envoyer des extraits choisis de leurs travaux sur des liens ou un support USB.

La postulation en ligne doit être faite **au plus tard le 9 février 2026** (voir la marche à suivre décrite sur le site Internet de la Ville de Genève : https://www.geneve.ch/demarches/postuler-bourses-berthoud-lissignol-chevalier-galland-blcg-jeune-creation-arts-plastiques-arts-appliques).

4. Jury et sélection

Le jury est composé, en principe, d'au moins cinq personnalités, professionnel-le-s et expert-e-s issu-e-s des milieux artistiques concernés. Il est présidé par la Conseillère administrative chargée du département de la culture et de la transition numérique ou par son-sa représentant-e.

Un premier examen des dossiers par le jury aura lieu avant Pâques 2026. Le jury désignera les candidat-e-s qui seront admis-e-s à la seconde étape du concours. La décision du jury sera communiquée aux candidat-e-s par écrit après les délibérations.

Les candidat-e-s sélectionné-e-s seront invité-e-s à participer à une exposition collective dans les espaces *Le Commun* qui aura lieu **du 2 septembre au 4 octobre 2026 (vernissage le 1er septembre 2026 à 18h)**.
Les deux lauréat-e-s des bourses seront finalement désigné-e-s après délibération du jury sur examen des oeuvres exposées. Les noms des lauréat-e-s seront annoncés lors du vernissage de l'exposition collective.

5. Dispositions finales

Les membres du jury ne sont pas tenus de justifier leurs préavis. La décision finale est sans appel et ne pourra être attaquée par aucun moyen de droit.